

Questions au Feuilleton

DÉFENSE NATIONALE—LE PROGRAMME D'EMPLOI D'ÉTÉ POUR ÉTUDIANTS À GAGETOWN EN 1976

Question n° 887—M. Howie:

Au cours de l'été 1976, combien de personnes ont été employées à la base des Forces canadiennes de Gagetown, dans le cadre du Programme d'activités et d'emploi d'été pour étudiants?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): 56.

LES GRÈVES DANS LES SECTEURS DE COMPÉTENCE FÉDÉRALE

Question n° 904—M. Howie:

1. Combien de grèves y a-t-il eu dans les secteurs de compétence fédérale, au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1976?

2. Combien de jours-hommes les grévistes ont-ils perdus?

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): 1. 58.

2. 937,000.

L'UTILISATION ABUSIVE DES SUBVENTIONS

Question n° 933—M. Horner:

1. Au sujet de la déclaration du ministre des Transports faite à la Chambre le 27 octobre 1976, selon laquelle «L'expérience nous a démontré que, lorsque nous consentons d'importantes subventions, on abuse énormément des services donnés», dans chaque cas d'abus entre 1968 et aujourd'hui, a) quelle était la nature de la subvention, b) en quoi précisément a consisté l'abus, c) quel était le montant de la subvention?

2. Dans chaque cas de non-abus, quels ont été, de 1968 à aujourd'hui, la nature de la subvention et son montant?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): 1. a), b), c). Je ne sous-entendais pas qu'on avait fait une utilisation abusive des subventions gouvernementales, mais plutôt que les subventions, pendant un certain temps, nuisent aux forces du marché libre. On décourage celui-ci ou on l'empêche de fournir des services de transport efficaces, d'où élimination ou réduction des besoins de subventions.

2. Les subventions aux transports sont votées par le parlement et payées par l'administration gouvernementale à des fins diverses. Elles paraissent dans le budget principal et les comptes publics de chaque année financière.

L'HÔPITAL SAINTE-ANNE

Question n° 939—M. Herbert:

Lors des récents entretiens entre le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec au sujet du transfert, sous compétence provinciale, de la gestion de l'Hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue, a) quel montant était offert avec le transfert au moment du transfert, b) quels futurs paiements autres que pour les frais de soins aux malades relèvent du gouvernement?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Quoiqu'il ait eu des entretiens avec les autorités provinciales du Québec en ce qui concerne la cession de l'Hôpital Sainte-Anne à la compétence de cette province, la cession de l'Hôpital Sainte-Anne ne fait pas actuellement l'objet de négociations.

[M. Cullen.]

L'HÔPITAL SAINTE-ANNE

Question n° 940—M. Herbert:

Le gouvernement fédéral et celui de la province de Québec ont-ils conclu un accord au cours des récents entretiens sur le transfert de l'Hôpital des anciens combattants de Sainte-Anne-de-Bellevue sous compétence provinciale et, dans la négative, pourquoi?

L'hon. Daniel J. MacDonald (ministre des Affaires des anciens combattants): Les autorités fédérales et celles du Québec n'en sont pas venues à une entente au sujet de la cession de l'Hôpital Sainte-Anne, à Sainte-Anne-de-Bellevue. La cession de l'Hôpital Sainte-Anne ne fait pas actuellement l'objet de négociations.

DÉFENSE NATIONALE—LE STATIONNEMENT POSSIBLE D'UNE UNITÉ DE BLINDÉS À LA BFC DE GAGETOWN

Question n° 958—M. Howie:

A-t-on étudié la possibilité de cantonner une unité de blindés à la BFC de Gagetown, dans le cadre du projet d'expansion de la base?

L'hon. Barney Danson (ministre de la Défense nationale): Le ministère de la Défense nationale a récemment terminé une révision exhaustive de la structure des Forces canadiennes, laquelle comportait l'étude des rôles et de l'emplacement de toutes les unités des Forces canadiennes. Cette révision a également tenu compte de la possibilité de modifier le déploiement de nombre d'éléments de combat dans le but d'améliorer la répartition géographique des forces terrestres, pour qu'elles puissent remplir des tâches reliées à la protection de la souveraineté. Ces constatations sont incluses dans le rapport sur la révision exhaustive de la structure des Forces canadiennes, lequel n'a pas encore fait l'objet d'une étude de la part du gouvernement. Cette révision ne fait cependant pas partie du projet d'expansion de la base.

LE TERMINUS JACQUES-CARTIER

Question n° 973—M. Forrestall:

1. a) Où en est actuellement la construction du terminus Jacques-Cartier, b) quand prévoit-on qu'il sera terminé?

2. a) Qu'est-ce que les grues Gantry qu'on était censé commander pour le terminus Jacques-Cartier, b) a-t-on fixé une date au sujet de ces commandes?

3. a) Des compagnies maritimes ou des opérateurs de terminus se sont-ils engagés financièrement pour l'utilisation du terminus Jacques-Cartier et, dans l'affirmative, (i) lesquels (ii) dans quelle mesure, b) commandera-t-on des grues Gantry en l'absence d'engagements financiers ou avant d'en avoir reçus?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): En ce qui concerne le Conseil des ports nationaux, la réponse est la suivante: 1. a) Environ 40 p. 100 des travaux sont terminés. b) À la fin de 1977.

2. a) On n'a commandé aucune grue à portique (gantry). b) Aucune date n'a été fixée.

3. a) Non. (i) Sans objet. (ii) Sans objet. b) Rien n'a encore été décidé.